

Inscription en 5 étapes

DE LA 6^e À LA 3^e

1^{re} étape :

PRÉINSCRIPTION EN LIGNE DE JANVIER À FÉVRIER

- Dossier d'inscription disponible en ligne, sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Marne

<http://www.ac-reims.fr/dsden51/cid89962/inscription-classes-horaires-amenages-musique-danse.html>

2^e étape :

TRANSMISSION DU DOSSIER

- Le dossier renseigné à l'étape précédente est à transmettre à la DSDEN51 (suivre les instructions communiquées sur le site)

3^e étape :

MISE EN SITUATION SUR CONVOCATION DU CONSERVATOIRE (dernier trimestre de l'année scolaire)

- Sur entretien de motivation et mise en situation

4^e étape :

ADMISSION DEFINITIVE

- Elle est prononcée par une commission prenant en compte le dossier scolaire, la mise en situation au conservatoire et le nombre de places disponibles. Les familles sont averties de l'affectation par la DSDEN51.

5^e étape :

FINALISATION DE L'INSCRIPTION

- Les élèves admis renseigneront un dossier d'inscription auprès de l'établissement scolaire et un auprès du Conservatoire.

Où se renseigner ?

■ VILLE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
3 rue de l'arsenal - 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Téléphone : 03 26 65 54 04
Mail : s.boumedienn@chalonsenchampagne.fr

■ INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE EST
7, rue de la Charrière
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
<http://www.ac-reims.fr/dsden51/cid89962/inscription-classes-horaires-amenages-musique-danse.html>

■ COLLÈGE PERROT D'ABLANCOURT
1, rue du Professeur Langevin
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Téléphone : 03 26 69 22 90
<https://clg-perrot-d-ablancourt.monbureaunumerique.fr/>

Réunion publique d'information :
samedi 13/01/2024

Organisée au Collège PERROT D'ABLANCOURT
de 10h30 à 11h30

CHÂLONS
EN CHAMPAGNE

le
à
CONSERVATOIRE
à RAYONNEMENT
COMMUNAL

Jean-Philippe Rameau

ANNÉE SCOLAIRE
2024 | 2025

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Cham vocale
« Arts de la Scène »

Ne pas jeter sur la voie publique



UN DISPOSITIF D'EXCEPTION



RENTRÉE SEPTEMBRE 2024

FILIÈRE

Des classes à Horaires Aménagés

Vocales « Arts de la Scène »

Les CHAV vocales « Arts de la Scène » permettent aux élèves de concilier parcours scolaire et pratique artistique. Elles offrent à des élèves motivés par des activités artistiques, la possibilité de recevoir une formation spécifique dans le domaine de la voix par la chorale, de la danse, et du théâtre, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

A ce titre, en collaboration avec l'Education Nationale, le Conservatoire dispense, sur un aménagement du temps scolaire, une formation vocale et chorégraphique complète aux élèves inscrits dans cette filière. Le collège dispense en complémentarité des enseignements du conservatoire un apprentissage de la voix par la chorale et une formation théâtrale. L'enseignement général est dispensé au collège Perrot d'Ablancourt.

L'entrée d'un élève dans le dispositif des classes à horaires aménagés, quel que soit son niveau d'enseignement, implique son engagement et celui de sa famille.

Le financement du dispositif est pris en charge par la Ville de Châlons-en-Champagne en ce qui concerne :

- l'enseignement des pratiques artistiques,
- l'inscription au Conservatoire.

ADMISSION

en Classes à Horaires Aménagés

Vocales « Arts de la Scène »

Aucun acquis artistique préalable n'est exigé à ce niveau. En revanche la **motivation** pour un enseignement artistique est essentielle.

- **Année scolaire 2024-2025 : 2 niveaux accessibles à la rentrée au collège (6^e, 5^e)**

La spécificité même des classes à horaires aménagés implique de la part de l'enfant une réelle motivation pour les pratiques artistiques collectives (voix, danse, théâtre). En effet, il aura à soutenir simultanément un cursus scolaire complet et l'apprentissage dispensé par le Conservatoire.

Une commission réunissant la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Marne, l'Ecole, le Collège et le Conservatoire, statue sur les candidatures. En fonction des places disponibles, elle émet un avis en tenant compte :

- de la motivation et de l'appétence de l'enfant,
- de la capacité à suivre un enseignement général et artistique simultanément.

A l'issue de cette commission, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Marne affecte l'élève en classe à horaires aménagés, par dérogation à la carte scolaire, puis en informe les familles.

LES DISCIPLINES *enseignées*

L'enseignement porte sur la voix (esthétique dominante) à travers la pratique chorale, et les ateliers de techniques vocales. La formation est complétée par les « Arts de la scène » (esthétiques complémentaires) qui viennent enrichir les apprentissages artistiques des élèves : cours de danse, atelier de percussions corporelles et atelier théâtre. Les cours sont dispensés par les professeurs certifiés du Conservatoire à Rayonnement Communal « Jean-Philippe Rameau » et du collège Perrot d'Ablancourt.

ORGANISATION *des enseignements*

■ Le collège Perrot d'Ablancourt

Le programme scolaire reste identique à celui des classes traditionnelles de niveau équivalent... Les enseignements scolaires comme artistiques sont dispensés au collège.

Formation artistique hebdomadaire :

4 h / semaine de le 6^e à la 3^e

- **1h30 Chant Choral**
- **45 min Atelier Vocal**
- **1h « Arts de la scène »** (organisation au semestre : 1^{er} semestre : théâtre; 2^e semestre : percussions corporelles 6^e, danse 5^e, 4^e, 3^e)
- **45 min Formation Musicale**

Une pédagogie de projets : pour développer chez l'élève l'esprit créatif, ainsi que l'éloquence, améliorer une confiance en soi face au public. Les élèves CHAV seront amenés à se produire régulièrement en public dans le cadre de leur formation. Ils participeront à la vie culturelle du territoire...